



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mercredi 2 décembre, 18h30

Ordre du Jour

Décisions à prendre

Présent-es : Patricia, Jean-Paul, Alexandre, Virginie, Marjolaine (Administrateurs), Baptiste (Directeur) ; Catherine (en visio)

Excusé-es : Cathy & Marie-Laure (Mairie) ; Sandra & Sophie (Administrateurs)

Secrétaire : Alexandre

Actualité & urgences

- Validation CR CA du 04/11/2020 et du 15/11/2020 VOTE 4/4
- Retour Réunion Mairie (Subvention & conventions) du 24/11/20
 - BP 2021 à fournir avant le 15/12/20
 - Fusion de 2 conventions (l'une étant le reliquat de l'époque fédérale)
 - Ludothèque : diplôme de ludothécaire pas obligatoire. Montant de la subvention calculé en heures d'ouverture soit 20€/h CAF + 11€/h Commune de Thurins
Total Subvention maximum 416h*33€ = 12'896€
 - Retour COPIL Tym du 25/11/20
Les informations transmises par Tayana sont factuelles mais les échanges tournent toujours autour des mêmes choses : Sous-effectif chronique de l'équipe d'animateurs lié à des contrats précaires, la situation géographique du centre de loisirs, le profil des candidats (étudiants, reconversion, multi-employeurs). Le travail sur la fidélisation des équipes passe par la professionnalisation (Contrat plus rémunérateur, accès à la formation) et par un cercle vertueux de plaisir au travail.

Activités et stages

- Situation Covid : Activité partielle, Complément salaire, Remboursement adhérents
 - Activité partielle en novembre :
 - Les animateurs de l'EJ ont eu une légère baisse d'activité. Une prime exceptionnelle leur sera attribuée pour l'investissement dont ils ont fait preuve au mois de Novembre. VOTE 5/5
 - Les ATA qui se sont investis en visio, vidéo, etc. ont eu leur salaire maintenu. Les ATA n'ayant pas eu d'activité ni présentielle ni distancielle ont été en Activité Partielle. Pas de complément de salaire : VOTE 5/5
 - Remboursements adhérents : La MPT n'arrête pas de décision lors de cette réunion. L'Association procédera à des remboursements en fin de saison selon les séances qui n'auront pas été effectuées. VOTE 5/5

Les décrets ministériels à la suite de l'allocution du Président de la République ne seront connus que la veille ou le jour même des dates de déconfinement programmé (15/12 et 20/01/21)

Le CA pour donner une réponse claire aux adhérents statue sur une reprise des activités en présentiel pour les enfants au 4/01/20 et les adultes au 25/01/20 VOTE 5/5 Le vote est soumis aux réserves d'annonces officielles contraires.

Les décisions concernant les dates de reprise des activités en présentiel et les remboursements seront communiquées aux adhérents rapidement. Le CA exprime sa confiance à l'équipe permanente pour cette communication. Si besoin le CA pourra être consulté pour validation VOTE 5/5

La question d'une reprise anticipée des enfants en présentiel pose des questions techniques pour les activités de l'école de musique. Comment organiser les séances adultes sans wifi ? Est-il possible de réorganiser les séances pour 2 semaines ? Est-il possible de bénéficier du wifi de l'école primaire ? Alexandre prendra contact avec la Directrice de l'école

Finances

• Remboursements : Aucun

- Situation Financière projetée de l'exercice 2020 au 28/11/20 fait état d'un excédent provisoire de + 27.5k€
- Variables impactées par le 1^e et 2^e confinement :
- CHARGES
 - Prestations de services : -13k€
 - Fourniture activités : - 6k€ (ludothèque et fermeture tym)
 - Sous-traitance repas : -3k€
 - Déplacements & réceptions : - 1k€
 - Salaires permanents : +9k€ (doublon direction, augmentation temps de travail)
 - Cotisation URSSAF : -12k€ aide Covid
 - Salaire brut TYM : -8k€ (Diminution activité)
 - APICIL +5k€ (régule) / compensation csp d'un salarié
 - Indem. Stage -6.5k€
- PRODUITS
 - Participation activités -10k€
 - Participation TYM : -15k€
 - Participation périscolaire -10k€
 - RBT Covid +14k€

Ces chiffres sont encourageants mais les variables bougeront en décembre. Il est souhaitable de provisionner le montant des Aides URSSAF. De plus, l'exercice 2021 sera impacté par de nouveau par la situation sanitaire. La prudence reste de rigueur.

- Le BP 2021 pour la Commune de Thurins est attendu pour le 15/12/20. Baptiste s'en occupe.

• Point étapes informatique/numérique

- Apogées Groupement achat estimation basse 800€ économie
- Étude : Téléphonie & internet (voir tableau)

Amilease (opérateur blanc) propose une solution fibre + téléphonie pour un coût d'abonnement identique à notre opérateur ADSL défaillant actuel (Bouygues)

Coût installation 660€ et matériel 735€

L'engagement fibre court sur 12mois et l'engagement téléphonie sur 36mois. VOTE 5/5

- Gestionnaire des paies (voir tableau)

Le Cabinet de Carolis qui gère les paies souhaite s'en décharger. Le CA opte pour un gestionnaire individuel Hervé Montiel-Font (spécialisé dans le Convention Collective de l'Animation) qui s'adossera sur le Cabinet LCT (veille juridique) et le logiciel Silaé. Ce dernier est un logiciel en ligne qui permettra la reprise de nos paies Cabinet LCT si besoin. (Résilience). Le nouveau prestataire entrainera une dépense supplémentaire estimé à 1.5k€/an VOTE 5/5

- Logiciel compta :

La MPT a étudié les devis de 2 logiciels et retient l'offre d'EBP en ligne coût annuel 325€/an VOTE 5/5

○ Logiciels adhérents :

- Milibase en ligne : lancement reporté au 1^e mars
- Go Asso : Logiciel développé par la fédération des MJC d'île de France fonctionne bien pour les activités de loisirs. Un module ACM est en cours de développement (MJC L'ARBRESLE). Il sera une solution crédible à nos besoins quand le module ACM sera fonctionnel. Une visio sur ce module est prévue en février et la MJC de l'Arbresle n'est pas loin.
 - Investissement : 2k€
 - Formation 2.1k€
 - Abo : 1.2k€ + 400€ (module ACM) /an

- Demande Gym volontaire Ste Foy prise en charge d'une partie des frais de formation d'une salariée présente chez nous. VOTE CONTRE 5/5

Personnel

- Subrogation Indemnités Journalières (Arrêt Maladie) est une disposition conventionnelle obligatoire Le Directeur souhaite la remise en place de la subrogation. VOTE 5/5
La question des arrêts maladies non-transmis à la CPAM pose un problème. La structure maintient le salaire mais ne toucherait pas les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale. La question est posée au CNEA pour le recouvrement des sommes versées non-remboursées par la CPAM.
- Recrutements en cours
 - 2 démissions animateurs ACM d'ici fin décembre / Relance recrutement
 - Relance des recrutements début décembre en essayant de communiquer le plus possible sur le territoire proche et les réseaux sociaux. La structure éprouve des difficultés à fidéliser les animateurs venants de Lyon. L'amplitude horaire des ACM fatigue les professionnels.
- Repas permanents 11/12/20

Communication

- Information des adhérents : Reprise activités de loisirs, modalités remboursement/rattrapages
À voir en fin d'année VOTE 5/5

Vie associative

- Organisation vie associative Référents / Commission / Groupe de travail

Définition du rôle des Référents / Proposition Baptiste

En interne

Les référents sont des Administrateurs élus à l'Assemblée Générale qui ont pour rôle d'apporter aux salariés permanents :

- Un accompagnement et une écoute spécifique aux salariés permanents
- Des idées favorisant la démocratie et permettant les regards croisés pour améliorer le fonctionnement de l'Association
- Le suivi d'un Administrateur désigné d'un ou plusieurs secteurs permettant une meilleure compréhension : des enjeux, problèmes, objectifs, etc. que rencontrent le CA et les salariés
- Un appui technique (selon les compétences de chacun)
- Ils sont co-pilotes des commissions constituées en CA et co-pilotes des groupes de travail. Ils constituent les ordres du jour des réunions, les objectifs, résultats et échéancier avec les permanents concernés

En externe :

Les référents sont des Administrateurs élus à l'Assemblée Générale de l'Association et ont pour rôle de représenter la MPT auprès des partenaires (Réunions, AG).

Les référents individuellement n'ont pas de rôle hiérarchique avec les salariés. Seul le Directeur (Chef du personnel) et les Administrateurs réunis en Conseil d'Administration ont cette compétence.

Les Commissions (permanentes et constituées/destituées sur décision du CA)

Finances

Jeunesse

Enfance (périsco/tym)

Ludothèque

Activités de loisirs & Vie associative

Les Groupes de travail (temporaires et créés de manière autonome)

Informatique / numérique

Communication

Nouveaux locaux

Projets

Les Commissions et Groupes de travail doivent informer le CA des décisions structurelles impactant le fonctionnement de la structure durablement. Le CA est décisionnaire en dernier ressort.

- **Fermeture MPT du 21 au 26 décembre 2020** / Tous les salariés présents la semaine du 28/12 et EJ ouverts sauf Tayana et Baptiste en congés les 2 semaines **VOTE 5/5**
- **Réunion collective Permanents/Administrateurs** pour travailler sur une vision commune de la MPT et la définition de nouveaux projets portés par les salariés et les Administrateurs ensemble.
La réunion sera soit le : samedi 16/01/21 ou 23/01/21 de 9h à 12h.

Animations MPT et Animations du territoire

- **Préparation évènements :**
 - **Carnaval 27/02/20** : 1^{ère} réunion à programmer rapidement
 - Évènements printemps (organisation à mettre en route)
- Participation Semaine européenne réduction des déchets reportée
- Retour contact d'une association de jeunes Thurinois : Projet bar associatif à Thurins
 - Des jeunes de la commune souhaitent développer un lieu convivial sur la commune sous la forme d'un bar associatif et organiser des évènements.
 - La MPT soutient la démarche et souhaite s'inscrire dans une démarche de partenariat et de soutien avec cette association naissante.

Réunions et dates à retenir

- Prochaine réunion CA : 13/01/2021
- COPIL Périscolaire : 08/12/20 à 18h30
- Réunions Groupes de travail : Info : 10/12/20 18h & Activités : 16/12/20 19h

Questions diverses